
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi d'urgence agricole : le Conseil constitutionnel valide l'utilisation de flupyradifurone en enrobage de semences pour les betteraves, l'urgence est désormais à l'action.

Saisi après le vote de la loi d'urgence agricole par le Parlement en juillet dernier, le Conseil constitutionnel vient de rendre publique sa décision sur ce texte. Il valide la possibilité d'utiliser la flupyradifurone en enrobage de semences des betteraves sucrières. Cette validation ouvre la voie à une promulgation rapide de la loi d'urgence agricole par le Président de la République, puis à la mise en œuvre des dispositions adoptées dès les semis 2027.

La situation betteravière exige une réponse immédiate et globale. En effet, cette campagne 2026 est marquée par un déficit hydrique important et des fortes chaleurs qui accentuent la dégradation des betteraves par la jaunisse, via les pucerons, et par le champignon rhizopus via les charançons. Ce cumul de facteurs climatiques et sanitaires va fortement pénaliser le rendement de très nombreux betteraviers.

Si l'enrobage des semences de betteraves avec de la flupyradifurone pourra répondre, partiellement, aux attaques précoces de pucerons, cette solution demeure inefficace face aux charançons, dont les galeries creusées dans la racine offrent une porte d'entrée au champignon rhizopus, particulièrement en année sèche et chaude.

L'urgence est donc à l'action, pour que l'ANSES instruisse dans les meilleurs délais l'usage de la flupyradifurone en enrobage de semences sur betterave, comme l'ont déjà fait 16 des 17 pays producteurs de betteraves européens.

La CGB demande la promulgation de la loi par le Président de la République et la saisine officielle de l'ANSES par le ministère de l'Agriculture dans les plus brefs délais.

Franck SANDER, président de la CGB a déclaré : « **la validation par le Conseil constitutionnel de la possibilité d'utiliser la flupyradifurone en enrobage de semences est une bonne nouvelle, attendue par les betteraviers depuis 2023. Cette avancée corrige partiellement la distorsion de concurrence avec nos voisins et compétiteurs européens. Il faut désormais s'atteler en urgence à mettre en œuvre cette dérogation pour les semis 2027. La situation alarmante de la plaine betteravière appelle des réponses fortes et adaptées, la flupyradifurone en fait partie, même si elle ne résoudra pas tout.** »

Contact presse :

Carine Meier - cmeier@cgb-france.fr - 06.27.05.23.80

A partir du 17/8/2026 : Juliette Baillet - jbaillet@cgb-france.fr - 06.02.57.53.74